

■ **Thévenaz S.A.**, à Ursy. Nouvelle société anonyme. Statuts du 29.04.2003. But: exploitation d'une entreprise de charpente, couverture et menuiserie. Capital-actions: CHF 100'000.--, entièrement libéré par apports, divisé en 100 actions de CHF 1'000.--, nominatives. Apport en nature et reprise de biens: Selon contrat du 29.4.2003 Henri Thévenaz fait apport à la société des actifs et passifs de l'entreprise individuelle 'Henri Thévenaz', à Ursy, selon bilan au 31.12.2002, actifs: CHF 437'198.95 passifs: CHF 335'222.35, soit un actif net de CHF 101'976.60, accepté pour ce prix et imputé à concurrence de CHF 100'000.-- à la libération du capital-actions, le solde de CHF 1'976.60 correspond à une créance envers l'apporteur. En contrepartie il a été remis 100 actions de CHF 1'000.--, aux fondateurs. Restriction de transmissibilité des actions. Organe de publication: FOOSC. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Administration: Thévenaz Henri, de Bullet, à Ursy, président, et Thévenaz Christian, de Bullet, à Ursy, secrétaire, tous deux avec signature collective à deux. Réviseur: Fiduciaire Gilbert Butty SA, à Ursy.

Journal no 1946 du 01.05.2003  
(00979396 / CH-217.1.002.184-9)